

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-255

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise TECHNI DECO 2, rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE afin d'effectuer des travaux au 7, rue de la Meunerie à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 7 rue de la Meunerie, et ce, **du 9 au 30 novembre 2022**.
L'entreprise TECHNI DECO est autorisée à poser une benne devant le 7 rue de la Meunerie, celle-ci sera balisée par des feux la nuit et ne devra en aucun cas empiéter sur la route.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise TECHNI DECO.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 8 novembre 2022

Le Maire

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 08/11/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS

